

Intégrer une faculté dite

Par **reblochonjuridique**, le 12/02/2019 à 15:06

Bonjour à tous les membres,

Je suis actuellement étudiant en deuxième année de licence de droit dans une université de province.

L'an dernier, j'ai obtenu ma première année avec environ 14 de moyenne. S'agissant de la L2, je viens de recevoir les résultats du troisième semestre, verdict: un peu plus de 14 de moyenne.

Or, après quelques renseignements sur les grandes facultés parisiennes telles qu'Assas, j'ai pu remarquer que ces universités acceptaient d'accueillir des étudiants d'autres horizons, à condition que ceux-ci justifient d'une moyenne cumulée égale ou supérieure à quatorze dans leur établissement d'origine.

Je pense que vous comprenez où je veux en venir: est-il judicieux de tout faire pour maintenir ce niveau de notes en vue d'accéder à une faculté supposée "prestigieuse" en troisième année de licence, ou est-ce finalement peu important dans l'objectif de la sélection en master qui suivra l'année d'après?

Je vous remercie par avance des avis qui pourront être donnés,
Très cordialement.

Par **Isidore Beautrelet**, le 13/02/2019 à 07:55

Bonjour

Comme je le dis souvent on ne choisit pas une fac en raison de son prestige mais de son projet pro.

Est-ce qu'Assas propose un Master que vous voudriez faire et qui n'est pas proposé dans votre fac actuelle ?

Si la réponse est non, je ne vois pas pourquoi vous galèreriez à monter à Paris.